

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2021-212

PUBLIÉ LE 24 NOVEMBRE 2021

Sommaire

26_Préf_Préfecture de la Drôme / Direction des Ressources Humaines des Moyens et des Mutualisations

26-2021-11-24-00004 - arrêté préfectoral n° en date du 24 novembre 2021 confiant la suppléance de poste de Madame la Préfète de la Drôme du 25 nov au 28 févr 2022 (2 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2021-11-24-00004

arrêté préfectoral n° en date du 24 novembre
2021 confiant la suppléance de poste de
Madame la Préfète de la Drôme du 25 nov au 28
févr 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2021
CONFIANT LA SUPPLÉANCE DE POSTE DE MADAME LA PRÉFÈTE DE LA DRÔME
DU 25 NOVEMBRE 2021 AU 28 FEVRIER 2022

La Préfète de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 204-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant M. Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Drôme, à compter du 19 juillet 2021 ;

Vu le décret du 17 août 2021 nommant Mme Delphine GRAIL-DUMAS, Sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Drôme, à compter du 30 août 2021;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1 : Mme Delphine GRAIL-DUMAS en qualité de sous-préfète, directrice de Cabinet de la préfète de la Drôme, est chargée de la suppléance du poste de préfète pour la période du 25 novembre 2021 au 28 février 2022.

Article 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Mme Delphine GRAIL-DUMAS en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : Madame la Préfète et Madame Delphine GRAIL-DUMAS, sous-préfète, directrice de Cabinet désignée pour la suppléance sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 24 novembre 2021

- signé -

Elodie DEGIOVANNI

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

2/2